Compte rendu réunion France CAPTAGES

à Mormant sur Vernisson dans le Loiret

Jeudi 6 juin 2013 à 10 h

Clotilde HAREAU, Présidente de CAPTAGES 14 a commencé par excuser les nombreuses personnes qui n'avaient pu venir malgré le changement de date. En effet, du fait des intempéries printanières, nombreux étaient ceux qui étaient retenus sur leurs exploitations. Malgré cela, la salle était bien remplie par plus de 80 personnes venues parfois de très loin.

Intervention de Jean-Paul DEMARS, Président du Syndicat des Irrigants du Montargois qui après nous avoir brièvement présenté sa région a insisté sur la nécessité de se rassembler et de « communiquer à tous les niveaux » pour mieux résister sur les territoires.

Intervention de Thibaut CONSTANT, Chef adjoint du Bureau d'études IN VIVO*, Agro Solutions.

Forts de ses 3 hydrogéologues et de ses 6 ingénieurs agronomes, ce bureau d'étude est convaincu qu'il faut d'abord <u>Evaluer</u>, pour mieux <u>Gérer</u> sans oublier de <u>Valoriser</u> c'est-à-dire :

- 1. Qu'on ne peut gérer (donc contrôler) que ce qui a été mesuré scientifiquement
- 2. Qu'il est possible aujourd'hui d'évaluer *scientifiquement* l'empreinte environnementale des pratiques agricoles
- 3. Que le service rendu doit être rémunéré.

Il serait donc possible de concilier agronomie, environnement et économie. Aujourd'hui, près de 25-30 % de la SAU française est concernée par des aires d'alimentation de captages. Il faut donc être vigilant.

Ainsi, à partir de mesures effectuées sur les puits et les sols, il est possible de <u>simuler les flux d'eau</u> et <u>les temps de transfert</u> du sol au captage ce qui est important car des temps de transfert longs (jusqu'à 20 ou 30 ans) permettent d'affirmer que la pollution constatée aujourd'hui n'est pas le fait des pratiques actuelles et qu'ainsi, les plans d'action ne peuvent y être efficaces qu'à long terme.

Cette modélisation en 3D permet aussi de travailler sur des zones plus précises en déterminant ce qu'on appelle <u>les zones les plus contributives</u>. Ainsi on s'aperçoit qu'il est inutile de viser 100% des agriculteurs d'une zone concernée mais qu'il vaut mieux travailler avec ceux qui sont le plus contributifs de par la nature de leurs sols, des temps de transferts et des différentes pratiques. Ainsi quand on observe par exemple que 60% d'une zone contribue à 80% à la pollution de la nappe, il ne

sert à rien de protéger 100% de la zone vulnérable et en tout cas pas avec les mêmes plans d'actions. Ainsi, dans l'exemple réel qui nous a été proposé, on est passé de 250 agriculteurs impactés avant la modélisation à 40!

Cette méthode va à l'encontre de ce qui est généralement préconisé sur le terrain, à savoir la méthode dite « du BRGM » qui établit une vulnérabilité sur l'ensemble du bassin et dont les plans d'action touchent la totalité des agriculteurs quel que soit leur contribution; méthode le plus souvent peu scientifique et largement dogmatique.

Chez In Vivo, les plans d'action se déclinent le plus souvent selon 4 axes :

1^{er} axe : sur la thématique de l'azote avec optimisation du précédent, conseil morte-saison le plus fiable possible, conseil sur le fractionnement des apports, suivi d'indicateurs tels que reliquats intra drainage et concentration sous racinaire.

2^{ème} axe : sur la thématique des cultures intermédiaires avec des conseils sur la durée et sur l'importance du choix qualitatif, In Vivo bénéficiant d'un vaste réseau d'essais.

3ème et 4^{ème} axes : concernent la gestion des apports organiques d'automne et l'évaluation du stock carbone du sol.

Ainsi, ce bureau d'étude préconise une approche très différente de ce qui se fait généralement et peut proposer des plans alternatifs d'autant plus intéressants qu'ils sont scientifiques. Il peut également expertiser les études déjà faites ou n'en étudier que certaines phases (hydrogéologique, DUP...) et peut aussi accompagner les comités de pilotage.

Cette méthode permet de mettre en lumière des arguments scientifiques solides face à l'Administration (ARS, DDT, Agence de l'Eau...) et de montrer que le but n'est pas de s'exonérer des efforts nécessaires pour préserver l'eau.

A la question de la neutralité d'In Vivo (qui est donc le premier groupe coopératif français avec 241 coopératives sociétaires), il est répondu que le but de France CAPTAGES est de se servir de toutes les forces vives et qu'il faut, pour se défendre apporter des arguments scientifiques. In Vivo travaillant avec le COPA Eau du Calvados, il était intéressant de présenter ses travaux et montrer ainsi qu'il existe des alternatives à la méthode 'BRGM'.

La fonction clé d'InVivo est de mutualiser une puissance de négociation à l'achat, une puissance de mise en marché et une capacité d'expertise et d'innovation.

^{*}Avec 241 coopératives sociétaires, InVivo est le premier groupe coopératif français et l'un des plus importants à l'échelon européen.

InVivo rassemble 6 730 collaborateurs en France et dans 18 pays dans le monde. près de 57% des salariés travaillent à l'international.

InVivo poursuit deux grandes missions : favoriser l'expression des potentialités de l'agriculture pour produire plus et mieux & créer de la valeur pour ses coopératives adhérentes et ses clients, pour le monde agricole et pour la société toute entière.

La matinée s'est terminée par un buffet sympathique et bruyant où comme d'habitude, nous avons pu échanger les uns avec les autres et confronter nos différentes situations.

Malgré la chaleur, les interventions et les débats se sont poursuivis l'après-midi.

Clotilde HAREAU et Jean-Pierre LERUDE ont rappelé que l'association France CAPTAGES se voulait **a-politique et a-syndicale**, le but étant de **réunir « toutes les forces vives** qui peuvent nous aider » à sortir de ce dogmatisme ambiant.

Intervention de Monsieur MASSON, Président de la Chambre d'agriculture du Loiret

Avec la nouvelle mandature, la volonté est de recentrer les missions de la Chambre sur la science et de repartir sur les fondamentaux. Il convient de développer les sciences agronomiques et de revenir à un débat scientifique et non idéologique car la science écologique existe mais ce ne doit pas être une idéologie.

Aujourd'hui, c'est la 'méthode BRGM' qui prime. Or, elle consiste à utiliser un principe de précaution maximum : aujourd'hui, dans le Loiret près de 100 000 ha sont ainsi mis sous cloche avec des résultats pas ou peu garantis et donc susceptibles de faire l'objet de mesures encore plus drastiques.

Revenir aux expertises scientifiques nécessite des moyens : recruter un hydrogéologue, réinvestir dans l'agro-équipement par exemples mais tout cela à budget constant car l'heure n'est pas aux dépenses supplémentaires.

Monsieur Masson a soulevé également les soucis rencontrés avec les collectivités locales et en particulier avec les maires qui sont soumis au chantage des Administrations (ARS, Agences de l'eau, DDT). La loi sur l'eau part d'une bonne intention mais les décrets d'application sont de véritables machines infernales alourdis par l'Administration.

Et enfin, il nous faut communiquer le plus possible ; cela peut commencer par les repas de famille, les dispositifs 'fermes ouvertes' car nos concitoyens ne sont pas ou mal informés de ce qui se passe sur le terrain.

<u>Intervention de Monsieur SIMONET, juriste en droit rural, spécialisé dans le dossier 'eau'.</u>

Monsieur Simonet a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées concernant le juridique. De ses réponses au cas-par-cas et par l'expérience accumulée par les associations présentes, nous pouvons retenir plus généralement :

- 1. Il est important de se regrouper en association, même à quelques personnes seulement et de ne pas rester seul.
- 2. En cas de saisine de la justice, il est possible de faire intervenir sa protection juridique. Il est même parfois possible de regrouper des protections juridiques individuelles.
- 3. S'agissant des enquêtes publiques, il est important de savoir que l'information est disponible mais qu'il faut la demander. Elle existe en numérisé (aux frais du demandeur. Le montant est parfois volontairement exagéré mais demander un justificatif est parfois dissuasif). En tous les cas, l'arrêté est toujours publié 'in extenso' c'est-à-dire entièrement dans le «Recueil des actes administratifs » et on peut en demander la copie à la Préfecture (par lettre recommandée avec accusé de réception) car s'il n'est pas paru, c'est un motif de saisine de la CADA (Commission d'Accès aux documents Administratifs).
- 4. S'agissant des enquêtes publiques, il est parfois possible de demander, en les motivant, des délais supplémentaires car parfois les dossiers sont très lourds (2200 pages dans le Calvados par exemple) et il convient pour bien se défendre de tout lire pour mieux en relever les aberrations. Un guide existe, vous pouvez en trouver les références en cliquant sur le lien suivant : http://www.cnce.fr/publications/captage-eau
- 5. Ne pas hésiter à 'officialiser' vos courriers en les envoyant toujours en recommandé avec accusé de réception : cela permet d'avoir des pièces à produire en cas de contentieux pour prouver sa bonne foi.
- 6. France CAPTAGES est en train de constituer un fonds de documentation juridique de plus en plus important au gré des dossiers qui sont portés à sa connaissance.

Ainsi, pour conclure cette réunion,

- L'union fait plus que jamais la force. Les statuts de France CAPTAGES ont été élaborés et sont quasiment prêts à être adoptés.
- Il faut continuer à se battre pour faire revenir le scientifique sur le terrain en remettant des experts dans les dossiers et en informant nos élus locaux, en particulier les maires, qui bien souvent subissent d'énormes pressions. Les dossiers sont le plus souvent entachés non seulement d'irrégularités mais aussi d'aberrations (à Cydealia, même l'agriculture biologique est proscrite car polluante (effluents d'élevages)...
- La prochaine réunion de France CAPTAGES devrait se tenir en septembre.